

Compte-rendu du Conseil municipal

du 20 novembre 2020 à 19H

Présent(es) :

Mesdames Annick FALEMPIN, Mathilde FAURE, Monique FORMENTO, Françoise Paule MATHEY, Justine MONTPIED, Martine PORTE, Jacqueline VISSAC

Messieurs Grégory BONNET, Gaël FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Norbert ONZON, Jean-François PORTE, Jérôme RABANET

Absent(es): Néant

Pouvoir(s): Natacha VANDAMME donne pouvoir à Grégory BONNET

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2020
- 3) Abatage d'un arbre dangereux aux Charmats
- 4) Adhésion de la commune de Saint-Eloy-les-Mines au SMADC
- 5) Fonds de concours à verser à la communauté de communes pour la construction du point de restauration scolaire et la mutualisation des sanitaires
- 6) Désignation d'un représentant à la CLECT
- 7) Bornage et achat de parcelle en régularisation
- 8) Opération Solaire Dôme, adhésion au groupement de commande
- 9) Réfection de la salle des fêtes, travaux et subventions
- 10) Prolongation de convention avec le Centre de Gestion pour la médiation préalable
- 11) Droit Individuel à la Formation des conseillers municipaux
- 12) Compétence urbanisme, acceptation ou non du transfert de compétence
- 13) Vérification du raccordement à l'assainissement collectif
- 14) Modification de baux de location
- 15) Questions diverses : location parcelle, inscription passerelle Bonneval, choix emplacement abris-bus, plantation d'arbres

1. Désignation secrétaire de séance

Françoise Paule MATHEY est désignée

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 septembre 2020

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

3. Abatage d'un arbre dangereux aux Charmats

Un chêne est en train de pourrir sur pied au lieu-dit les Charmats ; il est dangereux et doit donc être abattu. Cet arbre, selon le relevé du géomètre, semble faire la limite entre le domaine public et la propriété de Mme Bresles. Il est donc proposé de partager le coût de l'abattage à 50 % pour Mme Bresles et 50 % pour la commune et de souscrire au devis le moins-disant (1483,06€ TTC).

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

4. Adhésion de la commune de Saint-Eloy-les-Mines au SMADC

Le conseil municipal de la commune de Saint Eloy les Mines a pris le 3 août 2020 une délibération sollicitant l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles. Toutes les communes adhérentes doivent statuer sur cette demande.

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

5. Fonds de concours à verser à la communauté de communes pour la construction du point de restauration scolaire et la mutualisation des sanitaires

L'article 5214-16 V du C.G.C.T. indique qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Par délibération en date 10 décembre 2015, le conseil communautaire Côtes de Combrailles a acté le principe d'une participation des communes, sous forme de fonds de concours, au projet d'investissement de modernisation du service de restauration scolaire (travaux sur les réfectoires et offices des cantines et cuisines de production).

Il est précisé que la participation de la commune de 17 543 € votée lors du conseil municipal du 10 décembre 2018 (délibération 2018,72) au titre du fonds de concours est inférieure à l'autofinancement à la charge de la Communauté de Communes au titre de ce projet.

Il est également nécessaire de procéder à un nouveau vote concernant le fonds de concours des locaux mutualisés (sanitaires) d'un montant de 4 906€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide le versement d'un fonds de concours à la communauté de communes d'un montant total de 22 449€.

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

6. Désignation d'un représentant à la CLECT

Selon l'article 1609 du CGI, il est créé entre la communauté de communes et les communes membres, une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de charges.

La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, et ceci quel que soit le montant des charges à transférer. Elle est donc chargée d'évaluer le montant des charges transférées en cas de transfert de compétence entre les communes et l'EPCI.

C'est le code général des impôts qui fixe les règles relatives à la création et à la composition de la CLECT.

« Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. »

Le conseil communautaire, lors du conseil communautaire du 10 septembre 2020, a approuvé la composition de la CLECT, à savoir UN membre par commune parmi les conseillers municipaux.

Les membres devant nécessairement être des conseillers municipaux, l'élection a vocation à être organisée au sein des conseils municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne Grégory Bonnet pour représenter la commune à la CLECT.

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

7. Bornage et achat de parcelle en régularisation

Lors des relevés de propriété, le géomètre a pu constater qu'une voie de la commune est partiellement implantée sur une propriété privée (AM384). Il manque 20m² pour remettre la voie sur le domaine public et disposer d'un accotement de 50cm le long de la voie. Il sera étudié la possibilité de rendre ces 20m² sur le haut de la parcelle concernée par le biais d'un échange. Si ce n'est pas possible, il sera proposé au propriétaire concerné de lui acheter les 20m².

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

8. Opération Solaire Dôme, adhésion au groupement de commande

Le conseil municipal a fait connaître à la communauté de communes son souhait de participer à l'opération Solaire Dôme pour faire l'installation d'une centrale photovoltaïque 9kw sur la toiture du hangar communal. Tous les souhaits des communes étant désormais connus, il est maintenant nécessaire de constituer officiellement le groupement de commande et d'y adhérer.

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

9. Réfection de la salle des fêtes, travaux et subventions

Un devis a pu être obtenu pour chacun des lots de travaux à réaliser dans le cadre de ce projet de réfection-mise aux normes. Le coût total du projet est fixé à 175 054,43€ HT.

Le Maire a effectué les demandes de subventions auprès de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Il est souhaité une réalisation des travaux entre février et mai 2021.

Le plan de financement suivant est proposé :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Plafond (iso-bardage)	39 723,49	État	30%	52 516,33
Murs (bardage)	18 098,10	Conseil Régional	26%	45 514,16
Menuiseries complémentaires	10 772,03	Conseil Départemental	24%	42 013,06
Portes, fenêtres, volets	28 125	Autofinancement	20 %	35 010,88
Peinture, faux-plafond	16 153,50			
Charpente-couverture	3 540			
Électricité	26 850,51			
Métallerie	5 791,80			
Réfection des sols	25 000			
Prestation décorateur	1000			
TOTAL	175 054,43	TOTAL		175 054,43

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

10. Prolongation de convention avec le Centre de Gestion pour la médiation préalable
Le centre de gestion propose de faire perdurer pour une année supplémentaire la convention (à titre gratuit) pour la médiation préalable.

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

11. Droit Individuel à la Formation des conseillers municipaux

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît aux élus locaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le conseil municipal a l'obligation de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Ces crédits figurent au budget général.

Un débat s'instaure à l'égard des éventuels souhaits de formation des membres de l'assemblée. Mathilde Faure, Monique Formento, Françoise-Paul Mathey, Martine Porte, Jacqueline Vissac, Bruno Lopez et Gaël Faure font connaître leur intérêt ; le Maire leur transmettra la liste des formations potentielles pour 2021.

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

12. Compétence urbanisme, acceptation ou non du transfert de compétence

La loi Alur prévoit le transfert aux EPCI, au 1er janvier 2021, de la compétence urbanisme sauf si 25 % des communes – représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Les communes doivent donc se positionner à l'égard de ce potentiel transfert.

La commune de Montcel souhaite s'opposer à ce transfert.

15 voix pour refuser le transfert de compétence / 0 voix contre / 0 abstention

13. Vérification du raccordement à l'assainissement collectif.

Le règlement d'assainissement collectif prévoit l'obligation, lors d'une vente située dans le zonage d'assainissement collectif, de vérifier le bon raccordement du bâtiment au réseau. Le syndicat Sioule et Morge dispose des compétences (fluorescéine et fumigène) pour tester la conformité des raccordements. Plutôt que le vendeur sollicite la mairie qui ensuite missionnera le syndicat, il est décidé de modifier le règlement pour qu'il soit fait obligation au vendeur de faire assurer la vérification du bon raccordement de son bien au réseau d'assainissement collectif par le syndicat Sioule et Morge.

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

14. Modification de baux de location.

La commune a confié la facturation de l'assainissement collectif au syndicat Sioule et Morge. Ce dernier ne facture que sur la base de consommations de compteurs principaux et ne pourra donc émettre de factures sur la base des compteurs divisionnaires comme le faisait la commune pour les deux logements communaux situés au-dessus de la mairie. Il est donc proposé de modifier les baux de location afin d'intégrer aux charges et à leurs provisions la participation à la redevance assainissement.

15 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

15. Questions diverses

- La location de la parcelle communale AI 202 a été régularisée ; les précédents titres de recettes ont été payés et un nouveau contrat de location de 5500m² a donc été signé.
- Inscription passerelle Bonneval : un devis est présenté et accepté, il sera inscrit « La passerelle du Chat ».
- Choix emplacement abris-bus pour les quartiers les Charmats, les larges, les chanteaux. Après consultation des habitants et vérification des possibilités techniques, il est décidé d'installer cet abribus sur la place de la liberté. Une sécurisation de l'accès depuis le quartier des larges sera étudiée.
- Plantation d'arbres. Il avait été prévu de planter un figuier dans le jardin sous la mairie et de remplacer le marronnier abattu (car dangereux) par un tilleul. La vue est très agréable en face de la mairie et lors des dernières cérémonies de mariage, les photographies ont été prises à cet endroit et le cadre a été très apprécié. Il est donc finalement décidé de ne pas planter de tilleul à cet endroit. Seul le figuier sera planté dans le jardin du dessous.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire la séance à 22h30.